Le prix de l'entrepreneur GPS&O

Le Prix de l'Entrepreneur GPS&O est organisé par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, en partenariat avec le Département des Yvelines, la Région Île-de-France et les acteurs économiques locaux (CCI Yvelines, Clubs d'entreprises …).

Le calendrier

Les catégories du prix

Catégorie « Etudiant »

Prix récompensant l'étudiant le plus pertinent pour les membres du Jury, et répondant aux critères suivants : être étudiant à la clôture des inscriptions ou jeune diplômé depuis 2 ans maximum.

Catégorie « Créateur »

Prix récompensant le porteur de projet ou le créateur d'entreprise de moins de 3 ans implanté sur le territoire GPS&O le plus pertinent aux yeux des membres du Jury.

Catégorie « Entreprise Innovante »

Prix récompensant l'entreprise de plus de 3 ans implantée sur le territoire GPS&O la plus innovante sur un plan technique, social, environnemental ou organisationnel.

Catégorie « Implantation »

Prix récompensant l'entrepreneur le plus pertinent pour les membres du Jury sur un projet d'implantation sur le territoire GPS&O. Ce Prix s'adresse ainsi aux porteurs de projets, créateurs d'entreprises, ou entreprises exogènes (extérieures) au territoire, souhaitant concrétiser leurs projets ou implanter leurs activités au sein du territoire de la Communauté urbaine.

Catégorie « Prix du Public »

Prix récompensant l’entrepreneur le plus pertinent pour le grand public parmi l’ensemble des candidats finalistes de chaque catégorie (retenus par chacun des comités de sélection et auditionnés par le Jury final). Ce Prix sera désigné par le vote des internautes accessible depuis le site internet de la Communauté urbaine (https://gpseo.fr/).

Catégorie « Prix de l’Entrepreneur »

Prix récompensant l’entrepreneur portant le projet le plus pertinent pour les membres du Jury toutes catégories confondues à l’exception de la catégorie « Implantation » et répondant aux critères suivants : tous publics dont les salarié(e)s, cadres, étudiant(e)s ou jeunes diplômé(e)s, porteurs de projet, TPEPME (au sens du droit communautaire européen) du territoire.

Les dotations

- Prix de l’Etudiant : octroi d’un Prix de 1 000 €
- Prix du Créateur : octroi d’un Prix de 3 000 €
- Prix de l’Entreprise Innovante : octroi d’un Prix de 8 000 €
- Prix de l’Implantation : octroi d’un Prix de 5 000 €
- Prix de l’Entrepreneur : octroi d’un Prix de 12 000 €
- Prix du Public : octroi d’un Prix de 1 000 €

Document(s)
Règlement du prix de l'entrepreneur
Contact

deveco@gpseo.fr